

Direction générale des ressources humaines
Service de l'attractivité et de la politique
des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale

- Vu l'arrêté du 22 juin 2010 modifié relatif à l'organisation générale des concours de recrutement des inspecteurs de l'éducation nationale et des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux ;
- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 modifié autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture d'un concours pour le recrutement des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux ;
- Vu l'arrêté du 16 décembre 2025 nommant les membres du jury du concours de recrutement des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux de la session 2026 ;
- Vu les propositions du président du jury,

ARRETE

Article 1 : Sont adjoints au jury pour la phase d'admission du concours de recrutement des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux ouvert au titre de la session 2026, en qualité d'examineurs spécialisés :

Examineurs spécialisés

Mme Sabine BOBEE
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Administration centrale

M. Cyrille SEGUIN
Directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale

Académie de LYON

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 24 février 2026

Pour le ministre de l'éducation nationale,
et par délégation,
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement


Nadine COLLINEAU